



Par courrier confidentiel

Le 14 mai 2024

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Madame,

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 22 avril 2024 dernier, par laquelle vous demandez à obtenir :

- 1) Le plan de gestion en ressources informationnelles (PGRI)
- 2) La programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI)
- 3) La planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI)
- 4) Le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)
- 5) Un état de santé des projets (ESP) et/ou bilan des projets
- 6) Une étude d'opportunité afin d'évaluer les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour tous les remplacements, acquisitions, renouvellements ou mises à niveau de logiciels.

Vous trouverez ci-joint à ce droit de réponse, les informations demandées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Lareau Trudel

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j.